

COOPERATIVES

COOPIN

(Bât. 563)

Heures d'ouverture du magasin:
du lundi au vendredi de 13h00 à 16h30
tel : 72864 - 73637
fax : 782 07 70

Rayons: parfumerie, droguerie, vin, alimentation, tabac, calculatrice, horlogerie, photo, jouet, textile, jumelles, cassettes...

Information

Notre service de réparation est fermé jusqu'au vendredi 25 juillet 1997.

Super offre AUDIOLINE

Téléphone sans fil CDL 920S avec interphone et accu supplémentaire inclus pour 120.- CHF seulement.

Nouveau choix CARAN D'ACHE

Boîtes de crayons de couleur, aquarelle, gouache, pâte à modeler, etc.

Collection GENEVE-MADISON-EQUINOXE-ECRIDOR
Stylo bille, stylo plume, porte-mine

SWISS Army set, comprenant un stylo bille et un couteau suisse.

Self-service

Cafés TROTTET LAVAZZA CARTE NOIRE
Bière Heineken en boîte
Nougat MARTINO
Barre ISOSTAR high energy - Choc Ovo - Ovo Sport

Nouveau

Red Bull Energy drink en boîte de 250 ml.

Action LINDT

Boîte de boules Lindor lait 250 grs à 5.- CHF

TRES URGENT

La COOPIN cherche un petit ordinateur pour fournir ses articles sous forme électronique à l'Association du personnel.



(Bât. 563)

VOTRE SECURITE ET VOS PNEUMATIQUES

Avec notre fournisseur **POINT S** à St Genis vous pouvez obtenir : amortisseurs, plaquettes de frein, échappements, pneumatiques.

Au point de vue pneumatiques nous vous conseillons le nouveau CONTINENTAL ECOCONTACT EP, il vient d'être classé 1er, par une revue spécialisée, parmi toutes les grandes marques et bien avant les centres-autos.

Cela s'est vérifié pour ses qualités sur routes sèches : impression au volant, comportement routier, réaction à l'urgence, bruit, ... comme sur routes mouillées : freinage à 80 km/h sur asphalte, tenue de route sous la pluie, aquaplanage en ligne droite, aquaplanage en virage.

Avec le CONTINENTAL ECOCONTACT EP vous aurez ce qu'il y a de mieux au point de vue sécurité et le meilleur rapport qualité-prix avec POINT S.

ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE A L'AUSTRIA

- Dans le cadre des activités sociales d'Interfon une assurance complémentaire à l'Austria est proposée pour l'enfant, l'adulte, le retraité âgé de plus de 65 ans. Les cotisations sont établies en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du choix pour le lieu des soins.
- Les résidents en Suisse sont dans la catégorie 3 ou 6.
- Les résidents en France avaient le choix entre les catégories 1-2-3 s'ils se sont inscrits avant le 01.01.93 et l'ont également si le souscripteur a moins de 50 ans lors de l'adhésion. Les catégories 4 - 5 et 6 s'adressent aux personnes adhérant entre 50 et 58 ans.
- Le changement de catégorie est accordé sur demande :
 - 1- Quand la résidence principale est transférée de la France vers un autre pays et réciproquement d'un autre pays vers la France.
 - 2- Quand l'enfant atteint l'âge de 18 ans.
- Les personnes nées entre le 01.01.1932 et le 31.12.1978 cotisent comme « adulte », celles nées avant le 01.01.1932 comme « + de 65 ans » et celles nées à partir du 01.01.1979 comme « enfant ». La gratuité est accordée pour le 3ème enfant et au delà.
- Les dépenses maladie effectuées en France sont remboursées d'après le tableau de garantie pour toutes les catégories.
- Les dépenses maladie effectuées hors de France sont remboursées d'après le tableau de garanties de la manière suivante :
 - Catégories 3 et 6 : application du taux de change pour toutes les dépenses.
 - Catégories 2 et 5 : application du taux de change pour l'hospitalisation et l'urgence uniquement.
 - Catégories 1 et 4 : pas d'application du taux de change.
- Quand nous n'appliquons pas le taux de change, nous retenons le montant de la dépense en CHF ou nous le convertissons en CHF et nous remboursons dans la limite des plafonds 10% de ce chiffre en FF. Le taux de change CHF /FF suit le cours officiel des monnaies, de 3,4 à 4.
- L'indemnité décès n'est pas accordée aux catégories 4, 5 et 6 et après 65 ans.
- Montant des cotisations exprimé en FF du 01.07.1997 au 31.12.1997.

Adhésion souscrite avant 50 ans ou avant 1993

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Enfant	266	398	664
Adulte	456	620	1100
" + 65 ans "	620	900	1500

Adhésion souscrite entre 50 ans et 58 ans

	Catégorie 4	Catégorie 5	Catégorie 6
Enfant	266	398	664
Adulte	480	670	1200
" + 65 ans "	620	900	1500

- Nous prenons des adhésions jusqu'à 58 ans.
- Une indemnité de gestion de FF 80.- est à la charge de la cellule familiale pour l'année 1997.
- Un délai de carence de 3 mois s'applique à tout nouveau contrat sauf pour les frais relatifs à un accident survenu pendant cette période.
- Une permanence est assurée tous les jeudis au secrétariat de 13h00 à 16h30 où vous pourrez obtenir des renseignements complémentaires et le tableau des garanties.
- Les adhésions seront prises jusqu'au **18 juillet 1997**.